



Syndicat
des

Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

SE-UNSA

16 rue J.Chatel, BP41
97461 SAINT-DENIS CEDEX
Tel : 0262 20 08 13
E-mail: 974@se-unsa.org

Flash
Ecoles 974

Consultez régulièrement le site du syndicat : <http://www.se-unsa974.org> les circulaires rectores, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

FLASH n°10 2016-2017 Lundi 20 Février 2017 SE-UNSA 974

Sommaire :

- 1- Compte-rendu de CAPD
- Mouvement interdépartemental
- Appels à candidatures
- Propositions de modification du barème départemental
- Baisse et maintien de notes
- Questions diverses
- 2-Mouvement intra départemental 2017
- 3-Temps partiel de droit ou sur autorisation pour l'année scolaire 2017/2018
- 4- PsyEN – Création du corps unique des psychologues de l'Éducation nationale
- 5- Formations et Réunions d'info syndicale du SE-Unsa

1- Compte-rendu de la CAPD du 06/02/17

- Mouvement interdépartemental

Mouvement Interdépartemental	
Demandes (fermeture du serveur*)	61
Demandes tardives *	3
Annulations	6
TOTAL	58
Demandes tardives refusées	3

NB :

* Fermeture du serveur : 6/12/2016

* Demandes tardives (après le 6/12/2016) acceptées avec avis favorable de la CAPD

RQTH			
Avis Favorable		Avis défavorable	Dossier incomplet
800 points	100 points	3	1
6	1		

Barème du mouvement interdépartemental (nbre d'enseignants)		
Convenances personnelles	43	
Rapprochement de conjoint	9	
RQTH	7	
Rapprochement de conjoint + RQTH	2	
Rapprochement de la résidence de l'enfant	7	
Education prioritaire	REP	REP+
	10	4

- Appels à candidatures

	Nombre de candidats	Avis Favorable	Avis Défavorable
Conseiller de prévention départemental	2	0	2
Directeur REP+	56	43	13

- Propositions de modification du barème départemental

Catégorie	Propositions mouvement 2017	Vote
PDMQDC	41 Postes vacants -Priorité 10 pour tous les collègues titulaires de l'école hors ITR (TD) -Priorité 15 si déjà affecté sur un support de PDMQDC à TD, et pour les « Faisant fonction » après validation de l'IEN -Priorité 30 pour les autres enseignants (TP puis à TD après validation de l'IEN)	10 votes Contre
Stagiaires	2 demi postes couplés avec une affectation à titre PRO au mouvement	10 votes Contre
Directeurs d'école élémentaire	Un directeur d'école qui arrive sur une école primaire est affecté sur un support élémentaire	5 votes Pour / 5 abstentions
CHAM	Plus d'appel à candidature	10 votes Pour
ATICE	Possibilité de demander un support d'ATICE qui sera transformé en CPC E.N.: - Priorité 10 si titulaire du CAFIPEMF EN (TD) - Priorité 15 si en attente de l'obtention du CAFIPEMF E.N. (TP puis TD) - Priorité 30 pour ATICE	10 votes Pour
CPC enseignement et numérique	Possibilité de demander un support de CPC-E.N. : - Priorité 10 si titulaire du CAFIPEMF EN (TD) et appel à candidature - Priorité 15 si en attente de l'obtention du CAFIPEMF E.N. (TP puis TD) + appel à candidature - Priorité 30 pour ATICE actuel sans CAFIPEMF E.N.	10 votes Pour
UPE2A Elem et Mat	Possibilité de demander un support de UPE2A 1 ^{er} degré - Priorité 10 si titulaire du FLS (TD) - Priorité 15 si en attente de l'obtention du FLS (TP puis TD) - priorité 30 sans diplôme (TP)	1 vote Contre 4 abstentions 5 votes Pour
UPE2A collège	Possibilité de demander un support de UPE2A 2nd degré - Priorité 10 si titulaire du FLS (TD) + appel à candidature - Priorité 15 si en attente de l'obtention du FLS (TP puis TD)	
Rapprochement de conjoint	Seuls les 2 derniers vœux « Commune » seront bonifiés	10 votes Pour
ITR ZII / Brigade	Rentrée 2017 : - Transfo des postes en Brigade des volontaires (restent dans leur école) et ceux partant à la retraite - Augmentation du nombre de brigades - Evaluation par un groupe de travail au bout de 6 mois Rentrée 2018 : - Mesure de carte scolaire pour tous les ZIL restant (risque de ne pas avoir son école, ni un poste de brigade)	10 votes Contre Nous avons demandé à rencontrer l'IA DAASEN afin d'ouvrir le dialogue social

- Baisse et maintien de notes

5 enseignants sur 5 circonscriptions différentes ont vu leur note maintenue.

- Appel à candidature

- Conseiller de prévention départemental : 2 candidats, 2 avis défavorables

- Directeurs de REP+ : 58 candidats, 43 avis fav, 13 avis déf, 1 absent, et 1 désistement

- Questions diverses

*Titularisation PE promotion 2015/2016

125 ont été titularisés

2 sont en renouvellement

11 sont en prolongation

Pour info :

Titularisation si moins de 36 jours d'absences sauf pour les congés de maternité.

Prolongation si plus de 36 jours d'absences.

*Concours CRPE 2017

Cette année, 240 places sont proposées

*Mouvement intra départemental 2017

Le mouvement intra départemental 2017 devrait avoir lieu :

du 22 mars 2017 au 5 avril 2017.

*Remplacement

L'IA-DAASEN a réaffirmé que toute absence se devait d'être remplacé si un personnel de remplacement est libre. (Congé de maladie, formation syndicale, etc...)

*Congé de formation

Ancien barème	Nouveau barème
Un coefficient multiplicateur est appliqué : 1 point pour une AGS comprise entre 1 et 10 ans. 5 point pour une AGS comprise entre 11 et 35 ans. 1 point pour une AGS supérieure à 36 ans.	AGS 1 an = 1 point 1 mois = 0,1 point
Permanence de la demande 3 points pour des demandes successives CF non satisfaites	Permanence de la demande 5 points pour des demandes de CF non satisfaites avec un maximum de 20 points. L'annulation d'un CF obtenu, interrompt la permanence de la demande.
Pénalités Lorsque 12 mois de CF ont déjà été obtenus, le barème est divisé par 3.	Pénalités Lorsque 12 mois de CF ont déjà été obtenus, le barème est divisé par 3 pendant 5 ans.
	Projet de formation 15 points pour préparer un concours de l'EN 10 points pour un diplôme universitaire (licence et plus) 10 points pour une formation élevant le niveau de compétence du référentiel métier.
Classement pour départager collègues ex-aequo 1-AGS 2-Echelon et date d'effet 3-note péda et date arrêtée	

2- Mouvement intra départemental 2017

Le mouvement intra départemental 2017 devrait avoir lieu

du 22 mars 2017 au 5 avril 2017.

3-Temps partiel de droit ou sur autorisation pour l'année scolaire 2017/2018

La circulaire N°12 traitant de l'exercice des fonctions à temps partiel de droit ou sur autorisation pour l'année scolaire 2017/2018 est parue.

FORMULATION DE LA DEMANDE ET PROCEDURE :

Les demandes d'exercice à temps partiel et de réintégration à temps complet devront être saisies exclusivement dans l'application prévue à cet effet et accessible à partir du portail :

<https://bv.ac-reunion.fr/dpep>

du 13 au 28 février 2017

Toute demande non formulée via cette application ne sera pas prise en compte.

Vous devez :

Saisir votre demande d'exercice à temps partiel ou de retour à temps complet.

Télécharger, **enregistrer** et imprimer le récapitulatif de votre demande, dès que vous avez validé votre demande. En effet, **après fermeture du serveur, il ne vous sera plus possible d'accéder à ce document.**

Dater et signer le récapitulatif et l'envoyer, **sans passer par la voie hiérarchique**, au

Rectorat, à la DPEP, avant le **26 mars 2017** délai de rigueur, accompagné des pièces justificatives le cas échéant :

soit par mail (à dpep.secretariat@ac-reunion.fr), (mode de transmission à privilégier)

soit par fax (au 0262 48 12 31),

soit par voie postale (au 24 avenue Georges Brassens - CS 71003 - 97743 Saint-Denis CEDEX 9).

Attention !

Seules les demandes de temps partiel à l'issue immédiate d'un congé de maternité, paternité, d'adoption ou parental d'éducation, **peuvent être formulées en cours d'année.**

Votre demande devra être exprimée sur le **formulaire « papier »** joint en annexe de la circulaire n°2 relative à l'exercice à temps partiel de droit en cours d'année, datée du 1^{er} septembre 2016 accessible sur le site de l'académie.

Les enseignantes dont le congé de maternité se termine avant le 31 août 2017, doivent saisir leur demande lors de cette campagne afin d'obtenir un temps partiel pour l'année scolaire 2017-2018.

4- PsyEN - Le corps unique des psychologues de l'Éducation nationale est officiellement créé

Enfin, c'est chose faite ! Le décret 2017-120 publié au Journal Officiel du 1er février 2017 est un décret historique pour tous les psychologues de l'Éducation nationale. C'est aussi une grande satisfaction pour l'Unsa qui a revendiqué, au nom de la FEN, dès 1985 un corps unique de psychologues dans l'Éducation nationale, réunissant conseillers d'orientation psychologues et psychologues du premier degré.

Lire l'article : <http://enseignants.se-uns.org/Le-corps-unique-des-psychologues-de-l-Education-Nationale-est-officiellement>

5- Formations et RISST du SE-Unsa

Rappel des dates et des lieux : de Février à Mai 2017

Mois	Date	Ville	Lieu	Type	Thème
Février	Mercredi 22 de 11h à 14h	Le Port	Ecole prim Françoise Dolto	RIST T	Actualités
		Localisation https://goo.gl/maps/2Qcdofjbnik			
Mars	Mercredi 01 de 11h à 14h	St Pierre	Local syndical SE Unsa	RIST T	Actualités
		Localisation http://www.se-uns974.org/contact/localsud.htm			
	Mercredi 08 de 11h à 14h	Ste Clotilde	Local Unsa Territoriaux	RIST T	Actualités
		Localisation https://goo.gl/maps/6JUUZNTAy9M2			
Vendredi 10 A partir de 8h30		La Saline les bains	Centre Jacques Tessier	Form synd	MOBILITE
Vendredi 24 <i>L'équipe du SE se tient à</i>		St Pierre	Local SE Unsa	RIST T	MVT

	<i>vosre disposition dès 11h et jusqu'à 17h (Hors temps devant élèves)</i>				
	Lundi 27 <i>L'équipe du SE se tient à vosre disposition de 11h30 à 13h puis de 14h45 à 17h (Hors temps devant élèves)</i>	St Denis	Local Unsa Territoriaux	RIST T	MVT
	Jeudi 30 <i>L'équipe du SE se tient à vosre disposition de 11h30 à 13h puis de 14h45 à 17h (Hors temps devant élèves)</i>	Ste Anne	Mairie Annexe de St Anne	RIST T	MVT
	Vendredi 31 <i>L'équipe du SE se tient à vosre disposition de 11h30 à 13h puis de 14h45 à 17h (Hors temps devant élèves)</i>	La Saline les bains	Centre Jacques Tessier	RIST T	MVT
Avril	Lundi 03 <i>L'équipe du SE se tient à vosre disposition de 11h30 à 13h puis de 14h45 à 17h (Hors temps devant élèves)</i>	St Pierre	Local syndical SE Unsa	RIST T	MVT
	Vendredi 04 <i>L'équipe du SE se tient à vosre disposition de 14h45 à 17h (Hors temps devant élèves)</i>	Le Port	Ecole Françoise Dolto	RIST T	MVT
	Mercredi 05 de 11h à 17h	St Denis	CANOPE (ex CRDP)	RIST T	MVT
	Vendredi 07 A partir de 8h30	St Joseph	Lieu à préciser	Form synd	PPCR
	Vendredi 14 A partir de 8h30	St Benoit	Maison des Assos	Form synd	ASH
	Mardi 18 A partir de 8h30	St Pierre ou Etang-Salé	Lieu à préciser	Form synd	ASH
	Vendredi 28 A partir de 8h30	Ste Clotilde	CREPS	Form synd	RETRAIT E
Mai	Vendredi 05 A partir de 8h30	Saint-Louis	Amphithéâtre Lycée Roches Maigres	Form synd	MOBILITE

Les lieux sont donnés pour indication et en cas de changement vous en serez informés

Droit syndical : Les enseignants du 1^{er} degré peuvent assister à 3 réunions d'information syndicale à déduire des 108h : animations pédagogiques (en présentiel ou en distanciel), journée de solidarité.

Pour assister à ces réunions, il faut prévenir son IEN 48h à l'avance si animation péda à la même

date.

Modèle de lettre ci-joint:

RIS hors temps devant élèves : www.se-uns974.org/div/16-17/Modele_IEN_hors_tps_classe.pdf

Les stages de formations syndicales sont ouverts aux collègues adhérents à jour de cotisation et doivent obligatoirement s'inscrire par mail au 974@se-uns974.org

(ATTENTION : nombre de places limitées)
La possibilité est donnée d'adhérer sur place.

La demande de congé par écrit doit être faite au moins un mois avant le début de la formation.

Inscrivez-vous à un ou plusieurs de nos stages et faites votre ou vos demandes de congé en remplissant le courrier ci-joint: www.se-uns974.org/div/16-17/demande-conge-formation-synd%202016-2017.pdf

L'équipe du SE UNSA se tient à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires

Pour nous contacter :

Adresse mail : 974@se-uns974.org

Fax : 0262 21 58 65

Pour un meilleur traitement de vos demandes veuillez rajouter : 1D- dans l'onglet « Objet » du mail
ex : 1D- Demande de renseignements xxxxxxxxx

Par téléphone:

Responsable 1^{er} degré : **Sonia LAPIERRE**

Secteur	Circonscriptions	Correspondant	N° de Téléphone
Ouest	Étang-Salé St Louis	LAPIERRE Sonia	06 92 63 36 99
	Port Possession St Paul 3	BOYER Luc	06 92 77 71 21
	St Paul 1 et 2 St Leu	TAURAN Véronique	06 92 64 95 67
Nord	St Denis Ste Marie	NIFAUT Maryse	06 92 63 29 42
Est	Bras-Panon St André Ste Suzanne	BIJOUX Brice	0692 63 28 09
	St Benoît	GENTY Thierry	0692 51 91 64
Sud	Tampon St Pierre	ROGER Erick	06 92 60 48 07
	Petite Ile St Joseph	FONTAINE Philibert	06 92 61 72 57
ASH		VERDIER Michèle	0692 70 38 62
Réseaux sociaux		JEAMBLU Sophie	0692 69 42 95